

Association Les Amis de Tête-de-Ran /La Vue-des-Alpes

CP 1249

CH 2300 La Chaux-de-Fonds

www.juracretes.ch

info@tetederan.ch

Communiqué aux médias

La Chaux-de-Fonds, le 1 septembre 2006

Les crêtes du Jura neuchâtelois à la merci du lobby éolien.

Projet d'éoliennes au Crêt-Meuron entre Tête-de-Ran et La Vue-des-Alpes. Le Tribunal fédéral accepte le recours de la société française Eole Res et casse la décision du Tribunal administratif du canton de Neuchâtel qui reçoit le dossier en retour pour une nouvelle appréciation.

L'affaire jugée impliquait une pesée d'intérêt entre l'électricité produite par 7 éoliennes d'une hauteur de 100 mètres et l'impact paysager de ces machines sur les crêtes du Jura neuchâtelois.

Nous ne pouvons que déplorer que le Tribunal fédéral ait contesté l'appréciation des juges neuchâtelois, qui dans leur jugement du 31 mars 2005 avaient donné raison aux opposants au projet d'éoliennes de Tête-de-Ran, sans doute parce qu'ils étaient mieux à même d'apprécier les qualités du lieu.

Le lobby éolien se voit encouragé dans cette affaire et cela au détriment de la population neuchâteloise et des nombreux touristes qui arpentent les crêtes jurassiennes.

Nous ne pouvons qu'espérer que le Tribunal administratif du canton de Neuchâtel ne révise pas son jugement et confirme son avis. Si ce n'est pas le cas, en donnant le feu vert à la construction d'un parc d'éoliennes à Tête-de-Ran, le Conseil d'Etat neuchâtelois, le WWF et Pronatura auront à assumer la responsabilité de la destruction de cette petite station du Jura, zone de délasserement de proximité pour tous les Neuchâtelois et très prisée par les touristes soucieux de paysages bien conservés. En matière de développement durable et de tourisme vert on ne peut imaginer plus bel autogoal.

En 1966, les citoyens neuchâtelois se sont prononcés (à 89%) en faveur d'un décret protégeant les crêtes du Canton de toute construction autre qu'agricole. Ce décret fut à l'époque une première en matière d'aménagement du territoire. Aujourd'hui, 40 ans plus tard, on le commémore hypocritement et on cherche à en contester la pertinence.

De plus, le jugement du Tribunal fédéral pourrait ouvrir la voie à une prolifération de parcs éoliens non seulement sur les Crêtes mais dans tout le Canton. Selon une étude demandée par la Confédération, le canton de Neuchâtel pourrait accueillir une trentaine de sites comptant chacun plus de 5 machines.

./.

Association Les Amis de Tête-de-Ran /La Vue-des-Alpes

La production électrique d'un parc comme celui prévu à Tête-de-Ran ne compenserait même pas la moitié de l'augmentation de la consommation de l'année 2005 dans le Canton.

Est-ce pour cela que le Conseiller d'Etat Fernand Cuche, Chef du Département de la gestion du territoire du canton de Neuchâtel, rêve d'implanter des éoliennes également sur le lac ?

Au-delà de l'intérêt des uns et des rêves des autres, il faudrait avoir le courage de renoncer à une filière éolienne qui n'a pas d'avenir dans notre pays.

La Suisse aurait intérêt à donner la priorité à la mise en valeur du bois, des déchets organiques et inorganiques, de l'énergie solaire thermique, de la géothermie et de la force hydraulique existante, ceci dans le cadre de leur potentialité et de leur compatibilité avec l'environnement.

La promotion des techniques d'économie d'énergie, premier gisement énergétique et qui a l'avantage de ne rien coûter aux consommateurs, devrait être au centre des préoccupations des autorités.

Il faut mettre en œuvre et soutenir les solutions qui ont un réel avenir.

Bernard Chapuis
Président